CAPES - Admission

CAPES - Admission

Épreuve de leçon

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée totale de L'épreuve : 1 heure maximum
  (25 minutes maximum de présentation et 35 minutes maximum d'entretien)
- Coefficient 5

Épreuve d'entretien

- Sans temps de préparation spécifique
- Durée de l'épreuve : 35 minutes
- L'épreuve est découpée en 3 parties :
    - 5 minutes maximum de présentation de votre parcours suivi de 10 minutes d'entretien
    - 10 minutes d'entretien à partir d'une situation d'enseignement
    - 10 minutes d'entretien à partir d'une situation de vie scolaire
- Coefficient : 3

Épreuve de leçon

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Mobilisant des savoirs et des gestes professionnels relatifs aux composantes plasticiennes, théoriques et culturelles de la discipline, elle permet d'**apprécier le potentiel pédagogique** du candidat.

Première partie : 25 minutes
- présentation d'un projet de séance d'enseignement en arts plastiques

A partir des informations et des ressources mises à sa disposition, le cas échéant en respectant une consigne donnée, le candidat présente la séance qu'il a élaborée. Il est attentif à en définir les visées, à en décrire et en expliciter la mise en œuvre opérationnelle des apprentissages pour les élèves comme la conduite pédagogique, à en situer l'inscription dans un continuum.

Épreuve de leçon

Première partie : présentation d'un projet de séance d'enseignement en arts plastiques

Une série d'informations et de ressources pouvant être assorties d'une consigne **qui sont à analyser** :

- **des données contextuelles** (par exemple : cycle, niveau de classe, extraits de programme, types d'élèves et d'établissement, etc.)

- **des éléments indicatifs sur la globalité de la séquence** d'arts plastiques dans laquelle s'insère la séance d'enseignement attendue (par exemple : objectifs, durée, compétences, questionnements et connaissances travaillés, pratiques mobilisées, etc.)

- **des ressources et/ou supports** parmi ceux pouvant être envisagés pour ancrer, enrichir ou accompagner les apprentissages des élèves (par exemple : documents iconographiques, textuels, sonores, audiovisuels, etc., de natures culturelles et/ou pédagogiques).

Épreuve de leçon

Deuxième partie : 35 minutes

- L'entretien

L'entretien porte notamment sur les capacités du candidat :

- à **argumenter ses choix** pédagogiques,

- à **témoigner de sa réflexion sur la découverte, la transmission et le développement des savoirs plasticiens** (techniques et culturels, procéduraux et méthodologiques) dans les champs de pratiques travaillés dans les programmes (bidimensionnelles, tridimensionnelles, création d'images fixes et animées, création artistique numérique) et dans les domaines constitutifs de la discipline (dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, vidéo, etc.)

- à **prendre du recul comme à interroger ses hypothèses**, à se référer aux approches didactiques et pédagogiques constitutives de la discipline, à des recherches en sciences de l'éducation comme dans le champ de la formation.

Extrait de rapport de jury : « **nous leur rappelons qu'ils n'auront de chance de réussir que dans la mesure où chaque décision prise, chaque orientation donnée, chaque choix qu'ils feront doit être justifié. Rien ne doit relever du hasard pour pouvoir argumenter lors de l'entretien »**

LECON / Première partie

Extraits choisis de rapport de jury

Ainsi, les rapports – toutes options confondues – insistent sur des éléments récurrents que les jurys ciblent comme les points faibles des prestations des candidats. Nous les reprenons ici de manière synthétique :

- les questions centrales liées aux apprentissages des arts plastiques : que faire apprendre aux élèves et dans quels desseins ?

- les grands champs de compétences à travailler : quelles compétences disciplinaires et quelles compétences transversales ?

- le dialogue culture artistique/pratique plastique : comment articuler concrètement ces deux composantes essentielles à tout dispositif pédagogique ?

- les méthodes d'évaluation des compétences et des acquis des élèves : comment penser une/des évaluation/s au plus près de la séquence projetée, des objectifs fixés, du niveau de cycle, des compétences attendues ? Quelle en sera la forme, la fréquence ? La participation des élèves sera-t-elle engagée ?

LECON / Première partie

Extraits choisis de rapport de jury 2021 - Points de vigilance :

La question des données du sujet :

« Certains candidats ont orienté un projet d'enseignement en classe de 6e quand le cycle mentionné dans le dossier renvoyait au cycle 4 des approfondissements. D'autres n'ont pas su tirer parti des nuances induites en lycée entre enseignement optionnel et de spécialité. Ces erreurs ont relégué les prestations en dehors du cadre réglementaire de l'épreuve, car les sujets ne faisaient pas état de précisions facultatives, mais obligatoires. »

La question de l'évaluation :

« La question de l'évaluation, pourtant fondamentale, se trouvait énoncée sommairement ou mise en regard avec le référentiel de compétences sans bénéficier des développements qui permettent de justifier les items sélectionnés. Il importe de préciser que l'évaluation fait partie intégrante du projet de séquence d'enseignement et qu'elle ne vient pas s'y ajouter de manière artificielle. »

La question des références :

« Nous insistons de même sur une situation récurrente consistant à considérer la présentation de références en début de séquence comme « modélisante ». Il revient à l'enseignant de choisir les moments propices pour positionner les oeuvres qu'il souhaite présenter et surtout de s'interroger sur leur impact. Si certaines références permettent de cerner les enjeux d'une notion, elles peuvent être éloignées de la pratique attendue et même s'en rapprocher sans pour autant apparaitre comme une illustration à imiter. Il convient de dissiper cette conception qui dénote une conception resserrée de l'apport référentiel dans un projet d'enseignement. »

La question de la verbalisation :

« La verbalisation, presque toujours évoquée a parfois occupé une place prépondérante reléguant le cours d'arts plastiques à une séance de dialogue autour de projections de réalisations. Il est impératif de considérer que c'est par une pratique plastique réflexive et sensible que s'incarne la spécificité de l'enseignement des arts plastiques, mise en résonance avec un champ référentiel varié et justifié et interrogée à l'oral et à l'écrit dans ses intentions au cours de différentes temporalités. »

LECON / Première partie

Extraits choisis de sujet zéro 2022

C'est en tissant des liens étroits entre les potentialités des documents de la séquence et des documents pédagogiques que s'élabore le projet de séance d'enseignement résultant de leur analyse croisée.

L'analyse critique des documents :

Sujet zéro 2022 : « ***On attend ici que le candidat*** *: **situe** la nature des documents fournis et ce qu'ils induisent, **témoigne** de ses capacités à prendre du recul, à identifier les forces et faiblesses de la séquence, des leviers et des obstacles aux apprentissages, **repère** la place et le rôle des élèves, **identifie** des modèles pédagogiques de référence, **apprécie** la pertinence ou l'opérationnalité des choix didactiques, etc.*

On n'attend pas que le candidat *: réfute l'ensemble de la* séquence, n'ose pas l'analyser sur le fond. »

Il est conseillé de prendre le temps de s'appuyer sur les documents pour en saisir les enjeux didactiques et pédagogiques. Par exemple, s'interroger en ces termes :

- « Quels enjeux plastiques et artistiques soulevés ici pourraient permettre de poser une problématique opérante pour la séance à construire ? »

- « Pourquoi proposer ces documents pédagogiques face à cette séquence? »

<u>De l'importance des documents pédagogiques :</u>

Sujet zéro 2022 *: « **On attend que le candidat :** prenne la mesure de leur complémentarité ou de leur décalage, se les approprie et les problématise pour nourrir l'analyse de la séquence figurant dans le dossier, les relient entre eux comme à la séance qu'il doit créer.*

On n'attend pas que le candidat *: fasse abstraction de ces ressources, se livre à une explication de texte en tant que « figure imposée » et isolée lors de la présentation de son projet de séance, considère que ces documents doivent être présentés aux élèves. »*

LECON / Première partie

Éléments de méthodologie :

- Introduction du propos : Reprendre les éléments contextuels de la séquence et en dégager une problématique, un questionnement que les élèves ont et vont travailler.

- **Analyse critique des documents :** 10 minutes environ
Dégager les enjeux didactiques et pédagogiques des éléments de la séquence en les mettant en relation avec les documents pédagogiques proposés. Être attentif aux objectifs visés par l'enseignant et à la place accordée à l'élève (comment il travaille, qu'est ce qu'il apprend/comprend, qu'est ce qu'il verbalise, etc.) pour en faire une analyse critique.

- Présentation du projet de séance d'enseignement : 15 minutes environ
Présenter les objectifs visées puis le déroulé prévu en étant attentif à expliciter les modalités pédagogiques retenues pour les différentes phases de la séance et surtout à les justifier.

Conclusion : Reprendre les objectifs visées par la séquence dans laquelle s'inscrit votre séance et ouvrir sur la continuité des apprentissages (par exemple : « suite à cette séquence, nous pourrions proposer une séquence sur.... » ou : « En classe de …, nous pourrions revenir sur ces acquis pour proposer une séquence sur... »)

Épreuve d'entretien professionnel

- Première partie - Parcours : 5 minutes de présentation + 10 minutes d'entretien

La première partie de l'épreuve est consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat admissible. Elle s'adosse à un exposé initial, dans lequel le candidat présente "des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours" ; il est invité à valoriser "notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger"

Épreuve d'entretien professionnel

- Deuxième partie – Mise en situation professionnelle : 10 minutes de présentation + 10 minutes d'entretien

Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de deux questions principales posées par le jury :

- Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Épreuve d'entretien professionnel

- Deuxième partie – Mise en situation professionnelle : 10 minutes de présentation + 10 minutes d'entretien

Les situations, proposées par le jury, forcément simplifiées et épurées pour tenir compte des conditions de l'épreuve, s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien direct avec :

- les droits et obligations des fonctionnaires, dont la neutralité,
- les exigences du service public de l'éducation, notamment la nécessité de "faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves" [1],
- les valeurs de la République : la liberté [2], l'égalité [2], la fraternité [3], l'indivisibilité [4] , la laïcité [5], la démocratie [5], la justice sociale [6], le respect de toutes les croyances [5]

Épreuve d'entretien professionnel

- Deuxième partie – Mise en situation professionnelle : 10 minutes de présentation + 10 minutes d'entretien

On attend du candidat qu'il s'installe dans cet horizon réflexif et pratique, et qu'il soit en mesure tout à la fois :

- d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu,

- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ?

Épreuve d'entretien professionnel

- Deuxième partie – Mise en situation professionnelle : 10 minutes de présentation + 10 minutes d'entretien

Les préconisations attendues du candidat peuvent mettre en jeu, selon la question posée :

- la gestion de cette situation dans la classe, à court et moyen terme (ce que je fais sur le moment, ce que je peux proposer par la suite : par exemple, une situation peut devenir une opportunité pédagogique),

- la gestion de cette situation dans l'établissement, voire sur le plan académique (sur qui puis-je m'appuyer ? qui doit être prévenu ?).

Pour construire sa réponse, le candidat fait appel à l'ensemble des expériences et des connaissances dont il dispose et qu'il mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d'une déontologie professionnelle.

Cette déontologie professionnelle suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants (CF) :

https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html